

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2018

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-huit, le VINGT TROIS MAI, à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 17 Mai 2018 et par affichage du 17 Mai 2018, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
présents..... 39	
procurations..... 16	
absents 6	
Suffrage exprimé ... 55	

Etaient présents :

• Andilly :	/
• Attainville :	Odette LOZAÏC,
• Bouffémont :	Claude ROBERT, Michel LACOUX,
• Deuil-la Barre :	Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,
• Domont :	Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
• Enghien-Les-Bains :	Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
• Ezanville :	Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN,
• Groslay :	Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
• Margency :	Christian RENAULT,
• Moisselles :	Véronique RIBOUT,
• Montlignon :	/
• Montmagny :	Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,
• Montmorency :	Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Jean-Pierre DAUX,
• Piscop :	Christian LAGIER,
• Saint-Brice-sous-Forêt :	Alain LORAND, William DEGRYSE, Virginie HENNEUSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL (à partir du rapport n° 2),
• Saint-Gratien :	Julien BACHARD, Jean-Claude LEVILAIN, Natacha VIVIEN,
• Saint-Prix :	Gérard BOURSE,
• Soisy-sous-Montmorency :	Luc STREHAIANO, Laura BEROT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Michel BAUX à Bertrand DUFOYER, Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT, Philippe SUEUR à Muriel SCOLAN, François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Pierre GREGOIRE à Alain BOURGEOIS, Alain GOUJON à Luc STREHAIANO, Fabienne PINEL à Patrick FLOQUET, Thierry OLIVIER à Jean-Pierre DAUX, Marie MOREELS à Michèle BERTHY, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Christian RENAULT, Didier LOGEROT à Jean-Claude LEVILAIN, Karine BERTHIER à Julien BACHARD, Anne BERNARDIN à Joël BOUTIER, Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE, Claude BARNIER à Gérard DELATTRE, Bania KRAWCZYK à Christine MORISSON,

Absents : Daniel FARGEOT, Jérôme CHARTIER, Marc POIRAT, François DETTON, Didier ARNAL (au rapport n°1), Christiane LARDAUD, François ABOUT,

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Fabrice FLEURAT est désigné pour remplir cette fonction.

**HABITAT – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL**

**OBJET - SUBVENTIONNEMENT DE L'OPERATION DE 35 LOGEMENTS SOCIAUX A MONTLIGNON,
(DOSSIER H18-006)**

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil de Communauté a mis en place un soutien à la production de logements sociaux venant s'ajouter à l'inventaire SRU sur l'ensemble des communes membres de Plaine Vallée.

Une convention type a été approuvée engageant contractuellement le bénéficiaire à respecter les critères de subvention et la communauté d'agglomération Plaine Vallée à verser la subvention selon les modalités prévues.

L'OPAC de l'Oise envisage la construction neuve de 35 logements sociaux à Montlignon. Il est prévu 7 PLS, 17 PLUS et 11 PLAI, situés au 159 bis rue de Paris.

Les critères de subventionnement autorisent un financement à hauteur de 35 000 €.

Dès lors, il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver le soutien financier de la communauté d'agglomération à hauteur de 35 000 € et d'autoriser le Président à signer la convention avec l'OPAC.

Tel est l'objet de la présente délibération

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L302-1 et suivants,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°19 du 18 mai 2016 engageant la procédure d'élaboration du PLHI couvrant l'ensemble du périmètre de Plaine Vallée,

VU la délibération n°12 du 28 juin 2016 instaurant un soutien à la production de logements sociaux sur l'ensemble des communes de Plaine Vallée,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en œuvre le soutien à la production de logements sociaux pour répondre aux objectifs de la loi SRU sur l'ensemble du territoire de Plaine Vallée,

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par l'OPAC de l'OISE pour la construction neuve de 35 logements sociaux dont 7 PLS, 17 PLUS et 11 PLAI au 159 bis rue de Paris à Montlignon,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances et de l'Administration Générale du 15 mai 2018,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du 16 mai 2018,

H

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BACHARD présentant le projet de délibération,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré par 54 voix Pour et 1 voix Contre,

ARTICLE 1 : ACCORDE la participation de la communauté d'agglomération à l'opération de l'OPAC de l'OISE pour la construction neuve de 35 logements sociaux dont 7 PLS, 17 PLUS et 11 PLAI au 159 bis rue de Paris à Montlignon.

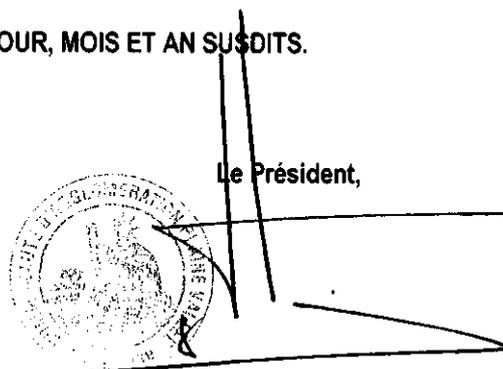
ARTICLE 2 : FIXE le montant de la subvention à hauteur de 35 000 €.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer la convention avec l'OPAC de l'OISE, ainsi que tout acte afférent à la participation financière de la communauté d'agglomération à cette opération.

ARTICLE 4 : DIT que cette subvention concerne l'autorisation de programme n° 20180001 et que les crédits de paiement sont inscrits au compte 70/20422 du budget primitif 2018.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 09/06/2018
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20180523-DL2018-05-23_14
 -DE
 Date de télétransmission : 29/05/2018
 Date de réception préfecture : 29/05/2018

Acte à classer

DL2018-05-23_14

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-05-29T16-00-59.00 (MI211086904)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20180523-DL2018-05-23_14-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Programme Local de l'Habitat Intercommunal : Subvention
de l'opération de 35 logements sociaux à Montlignon
- Dossier H18-006

Date de décision : 23/05/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logementActe : 14_PLHI_Subvention_operation_35_lqts_Montlignon_H18-006.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/05/18 à 16:00

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 29/05/18 à 16:01

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 29/05/18 à 16:06